



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Catastrophes climatiques - Fonds « pertes et dommages ●● » pour les États touchés

Question écrite n° 1309

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les graves inondations auxquelles a été confronté le Pakistan. Ces inondations ont submergé un tiers de la surface habitable du pays, détruit plus d'un million de foyers, atteint de nombreuses infrastructures, fermes et réseaux d'eau potable et tué au moins 1 200 personnes. Une pénurie de logements et de nourriture ainsi qu'une hausse des maladies sont malheureusement à prévoir. Islamabad estime à 10 milliards de dollars le montant des dégâts provoqués par ces inondations et demande 160 millions de dollars pour l'aide d'urgence aux victimes. Le gouvernement français a d'ores et déjà indiqué mettre en place une opération pour apporter une aide d'urgence à la population pakistanaise et un appui financier à plusieurs ONG françaises fournissant une aide aux populations. Mme la députée rappelle que ces inondations sont la conséquence directe du réchauffement climatique : depuis plusieurs années, on observe une hausse continue des précipitations pendant les périodes de mousson. L'Asie du sud fera face à des précipitations de plus en plus intenses à mesure que la planète se réchauffe. Les pays ayant le moins pollué et s'étant industrialisés plus tardivement sont aujourd'hui en première ligne face aux conséquences du réchauffement climatique. Lors de la COP26, plusieurs États avaient demandé la mise en place d'un « fonds pertes et dommages » des États ayant le plus bénéficié des énergies fossiles à destination des États les plus impactés par le réchauffement climatique. Le 5 septembre 2022, plusieurs chefs d'État africains ont participé au sommet de Rotterdam organisé par le Centre mondial pour l'adaptation au changement climatique. Ceux-ci ont déploré l'absence des chefs d'État des pays industrialisés à ce sommet. Les questions d'adaptation au changement climatique et d'aide face aux dommages inévitables de ce changement climatique sont pourtant bien d'actualité et ne manqueront pas d'être évoquées lors de la conférence de Charm el-Cheikh. Mme la députée demande à Mme la ministre si la France prendra position en faveur d'un financement climat équitable à destination des pays du sud. Elle lui demande si la France soutiendra la création d'un fonds « pertes et dommages » pour compenser les dégâts engendrés par le réchauffement climatique.

Texte de la réponse

La France s'est pleinement mobilisée en faveur du Pakistan, touché par des inondations sans précédent dues à une mousson d'ampleur exceptionnelle. Elle a ainsi apporté son soutien aux Pakistanaises et aux Pakistanais en réponse à l'appel du Premier ministre Shehbaz Sharif le 26 août 2022, sous la forme d'une aide d'urgence (matériels et personnels) ainsi que par l'envoi d'un détachement de traitement de l'eau (DTE) et d'un pont de secours ayant vocation à être rapidement déployé dans les zones sinistrées. Une conférence pour la reconstruction du pays se tiendra à Genève le 9 janvier, lors de laquelle la France poursuivra sa mobilisation en faveur du Pakistan. Selon le 6ème rapport d'évaluation du GIEC publié en février 2022, les pertes et préjudices liés aux impacts du changement climatique seront de plus en plus fréquents et parfois irrémédiables. Ils affectent de manière disproportionnée les populations vulnérables. Ils sont liés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, incendies) et à l'accélération des phénomènes à évolution lente (hausse du niveau des mers) causés par le changement climatique. Les pays vulnérables demandent aux pays développés d'augmenter substantiellement les financements dédiés face aux

pertes et préjudices causés par le changement climatique. La COP27 a permis de réaliser des progrès substantiels sur ce sujet avec la création, soutenue par la France et l'Union européenne (UE), de nouveaux outils de financement sur les pertes et préjudices et notamment d'un fonds dédié aux États particulièrement vulnérables. Les modalités (gouvernance, fonctionnement, bénéficiaires, contributeurs) de ce fonds seront discutées d'ici à la COP28. La France et l'UE souhaitent que ce fonds bénéficie aux pays les plus vulnérables et qu'il soit abondé par des sources de financements variées, par l'ensemble des pays émetteurs. La décision prévoit la mobilisation de la Banque mondiale, du FMI, ainsi que des banques de développement. Les discussions à la COP27 ont également permis d'opérationnaliser le réseau de Santiago, qui vise à catalyser l'assistance technique pour éviter, réduire et faire face aux pertes et préjudices. C'était une priorité de la France et de l'UE pour cette COP27. La France soutient par ailleurs un vaste continuum d'actions contribuant directement à la gestion du risque de pertes et préjudices – continuum allant des actions qui permettent de réduire ou prévenir le changement climatique à celles qui contribuent à faire face aux impacts du changement climatique (adaptation, réduction des risques de catastrophes, aide humanitaire). Ainsi, le G7 et le groupe d'États vulnérables V20 ont lancé un Bouclier global contre les risques climatiques pour améliorer la protection financière des pays les plus touchés. La France soutiendra le Bouclier global par une contribution en subventions de 20 millions d'euros en 2023. La France soutient le développement des systèmes d'alerte précoce dans les pays vulnérables au travers de l'initiative Climate Risks and Early Warning Systems (CREWS), lancée à la COP21, à laquelle elle a apporté depuis 2015 un financement de 30 millions d'euros. Cette initiative a permis de financer des projets dans 74 pays, pour un montant total de 100 millions de dollars. En réponse au nouvel objectif annoncé par le SGNU en mars 2022 d'atteindre une couverture universelle par les systèmes d'alerte dans les 5 ans, la France va doubler sa contribution annuelle à CREWS dès 2023, pour atteindre 8 millions d'euros par an. La France agit également en faveur de l'adaptation des États vulnérables aux conséquences du changement climatique : ainsi, un tiers de la finance climat fournie par la France aux pays en développement est dédiée à l'adaptation. Cela représentait 2,2 milliards d'euros en 2021, sur 6,1 milliards de financements au total fournis par la France pour le climat. Plus largement, la France promeut une meilleure mobilisation des institutions financières internationales afin de prendre en compte cet enjeu des pertes et dommages. Le Président de la République a annoncé qu'un sommet se tiendrait en juin prochain à Paris sur le nouveau pacte financier.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1309

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4082

Réponse publiée au JO le : [3 janvier 2023](#), page 80